SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS

Madame la présidente du CA - SDMIS69
17 rue RABELAIS 69003 LYON

Lyon 7ème arrondissement, le mardi 1er juillet 2023

Réf : 2023_14 0107

Objet : Demande concernant l'application du *décret n° : 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle*

Madame,

Ce courrier reflète la volonté de la très large majorité des agents SPP et PATS de porter auprès de vous la demande concernant l'application du *décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023, portant création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle* :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047911785

visant à soutenir vos personnels dans le contexte économique contraint que nous traversons.

En effet, Monsieur le ministre actuel Stanislas GUERINI invoquant la libre gestion administrative et financière des collectivités territoriales vous laisse la possibilité d'appliquer ce décret et si tel est le cas, d'accompagner les agents sous votre responsabilité dans cette nouvelle crise inflationniste.

Les conditions de travail et de rémunération mettent vos personnels à rude épreuve dans un contexte difficile et constant. A travers ces considérations, notre organisation professionnelle demeure confiante quant à votre accord et votre volonté à appliquer ce décret.

Dans l'attente de votre réponse, toute l'équipe Autonome SDMIS69 SPP-PATS vous remercie. Veuillez, Madame, agréer l'expression de mon plus profond respect.

Pour le SA SDMIS 69 SPP-PATS
président départemental : Steeve MARTINEZ

